

Éthique médicale et justice sociale

Depuis Hippocrate, la volonté de soulager le patient et de ne pas lui nuire sont deux principes centraux de l'éthique des soignants. Un troisième principe, le respect de l'autonomie du patient et du praticien, permet de définir des droits et devoirs mutuels (1).

Des représentants de l'Association des facultés de médecine des États-Unis d'Amérique soulignent l'importance d'un quatrième pilier, l'exigence de justice sociale, inclus dans l'enseignement de l'éthique médicale outre-Atlantique. Pour eux, ce dernier principe fait l'objet d'une attention insuffisante par rapport aux trois autres (1).

La justice sociale, un quatrième pilier de l'éthique médicale trop peu pris en compte. Ces universitaires soulignent que, selon le philosophe étatsunien John Rawls, la justice comporte deux fondements : la recherche par les individus du maximum de liberté doit être compatible avec le même degré de liberté pour tous ; des inégalités organisées de façon délibérée sont injustes à moins qu'elles ne soient établies à l'avantage de ceux qui ont le moins de moyens (1).

Ils regrettent que le système de santé étatsunien n'intègre pas suffisamment ce fondement de la justice sociale, en ne recherchant pas assez activement l'amélioration de la santé des plus pauvres. Ils déplorent que certains facteurs aillent plutôt en sens inverse, notamment la culture de l'individualisme et la tendance de nombreux médecins à rechercher le maximum de revenus (1).

Ces universitaires estiment que l'éthique médicale reste incomplète tant que les soignants ne se sont pas impliqués dans des politiques de réduction des inégalités, y compris au détriment de leur propre intérêt économique (1).

Développer l'engagement médical vers plus de justice sociale. La capacité à défendre des droits collectifs de personnes démunies malades implique d'autres aptitudes que celles mises en œuvre dans la clinique au lit du malade.

Savoir dénoncer des situations inacceptables et contribuer à faire des propositions et agir devrait, selon ces universitaires, être abordé au sein des études médicales. Ils notent que 88 % des étudiants déclarent lors de leur inscription souhaiter participer à des services communautaires ou des mouvements engagés. Ces représentants de l'association des facultés de médecine étatsu-

niennes plaident pour que l'on permette aux étudiants de développer cette prédisposition de façon intégrée à leur cursus (1).

Cette réflexion sur la justice sociale vaut pour tous les pays (2). Quand de plus en plus de données, rapportées notamment par l'Organisation mondiale de la santé, mettent en évidence un lien entre inégalités de santé et inégalités économiques et sociales, les soignants ne sauraient satisfaire complètement à l'éthique médicale sans travailler à plus de justice sociale (3).

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- Kirch DG et Vernon DJ "The ethical foundation of American Medicine, in search of social justice" *JAMA* 2009 ; 301 (14) : 1482-1484 et 302 (12) : 1269-1270.

2- Gonthier F et coll. "Justice sociale et action publique. Des principes à leur mise en œuvre" *Problèmes politiques et sociaux*, La documentation Française 2008 ; (949-950) : 168 pages.

3- Prescrire Rédaction "Lutter contre les inégalités socioéconomiques pour améliorer la santé" *Rev Prescrire* 2010 ; 30 (322) : 568-570.

